Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

SESSION 2017

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

ASSISTANT DE MANAGER

E5 – DIAGNOSTIC OPÉRATIONNEL ET PROPOSITION DE SOLUTIONS

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

Matériel autorisé :
Calculatrice électronique conformément à la circulaire n° 99-186 du 16/11/1999.
Tout autre matériel est interdit.
Toute documentation est interdite.

Dès que le sujet est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 15 pages, numérotées de 1 à 15.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

ASSISTANT DE MANAGER

ÉPREUVE E5

DIAGNOSTIC OPÉRATIONNEL ET PROPOSITION DE SOLUTIONS

DOCUMENTS REMIS AUX CANDIDATS

Le sujet compte 15 pages numérotées de 1/15 à 15/15.

Page de garde **1**

Présentation du sujet **2-6**

ANNEXES

Annexe 1 : Présentation des métiers d'art **7**

Annexe 2 : L'organigramme de l'Institut National des Métiers d'Art (INMA) **8**

Annexe 3 : Extrait du règlement de participation aux JEMA 2017 **9**

Annexe 4 : Extraits de la revue de presse sur les JEMA 2017 **9**

Annexe 5 : Extrait des bilans des JEMA 2016 et 2017 **10**

Annexe 6 : Quelques échanges sur les forums **11**

Annexe 7 : Entretien avec l'équipe organisatrice des JEMA **12-13**

Annexe 8 : Architecture de la page d'accueil du site web de l'INMA **13**

Annexe 9 : Présentation du label Entreprise du patrimoine vivant **14-15**

Annexe 10 : Fonctionnement de la Maison des métiers d'art - éléments relatifs au chiffre d'affaires et aux charges prévisionnelles annuelles **15**

BARÈME

Première partie : - Diagnostic opérationnel - Proposition de solutions	**50 points**
Deuxième partie : - Mise en œuvre de la décision	**30 points**

NB : Hormis l'en-tête détachable, votre copie ne devra comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, … conformément au principe d'anonymat.

Conformément aux recommandations du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes dans son guide publié en novembre 2015, l'expression du féminin et du masculin s'effectue en utilisant le point, par exemple, l'assistant.e.

Base nationale des sujets d'examens de l'enseignement professionnel Réseau Canopé

Contexte organisationnel

L'Institut National des Métiers d'Art (INMA) est une association reconnue d'utilité publique et d'intérêt général. Situé à Paris, il est placé sous la triple tutelle : du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministère de la culture et de la communication, du secrétariat d'État au commerce, à l'artisanat, à la consommation et à l'économie sociale et solidaire.

L'INMA exerce plusieurs missions :

- Interface entre l'État, les collectivités territoriales et les professionnels, il produit des données sur les métiers d'art (**annexe 1**) et leur environnement et contribue à l'élaboration de la réglementation relative à ces métiers.
- Moteur de la recherche-développement qui prépare l'avenir des métiers d'art, il mène une veille active sur l'évolution du secteur aux plans territorial, national et européen, et soutient la recherche (expérimentations, colloques, journées d'études internationales, rencontres).
- Créateur d'échanges entre économie, éducation et culture, il facilite l'emploi et l'entrepreneuriat, en proposant un site *web* : institut.metiersdart.org, un centre de ressources ouvert au public et en développant des outils d'information (annuaire officiel des métiers d'art, annuaire des lieux de commercialisation, fiches métiers, base de données, cahiers thématiques ou encore revues de presse).

Il est aussi un ambassadeur de la nouvelle image des métiers d'art et à ce titre, il coordonne tous les ans, les Journées européennes des métiers d'art (JEMA), la plus importante manifestation du secteur dans le monde.

Les JEMA représentent un événement annuel d'une durée de trois jours dont l'objectif est de faire découvrir les métiers d'art en organisant des journées portes ouvertes chez les professionnels qui ouvrent leur atelier pour la circonstance. À l'origine biennales, les Journées européennes des métiers d'art, imaginées en 2004, sont devenues annuelles en 2013 et européennes en 2014.

Ce rendez-vous annuel est pour les professionnels une véritable opportunité car il leur permet de :

- participer à un événement dédié aux métiers d'art ;
- se faire connaître du public et par conséquent de futurs clients ;
- améliorer leur visibilité grâce à la communication mise en œuvre ;
- développer et améliorer les conditions d'exercice de leur activité.

Contexte managérial

L'INMA est piloté par une équipe de salariés permanents qui se compose d'une directrice générale, Marie-Hélène Arnaud, et de collaborateurs de cinq unités spécifiques : le service information, le service développement, le service scientifique et culturel, le service comptabilité et ressources humaines et le service événements (JEMA, Concours) (**annexe 2**).

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

La directrice de l'INMA pratique un management participatif en encourageant l'initiative de chacun et chacune. Elle délègue l'organisation et la conduite de chaque service aux différents responsables. Camille Balmer, la responsable du service événements, anime régulièrement des réunions de préparation et de bilan auxquelles participent les différents intervenants du service et, de temps en temps, les responsables des services information et développement.

Des correspondants régionaux, tels que les chambres régionales de métiers, sont les relais de l'Institut national des métiers d'art sur leur territoire. Ils participent activement à l'organisation des Journées européennes des métiers d'art dans leur région.

L'assistant.e

Vous êtes Alix Chamusy, vous assistez depuis deux ans Marie-Hélène Arnaud, la directrice de l'INMA et Camille Balmer, responsable des événements, pour les activités qui concernent la préparation et le suivi des JEMA. Sur ce projet, vous travaillez en étroite collaboration avec Karine Daros et Éric Merville, chargés des Journées européennes des métiers d'art ainsi que John Benys, responsable du site Web et chef de projet multimédia.

Dans ce cadre, vous avez en charge de :

- participer à la phase de préparation initiale des JEMA ;
- suivre et mettre à jour les outils de planification et de gestion du projet ;
- gérer les relations internes et organiser les réunions du service ;
- communiquer avec les partenaires régionaux.

Vos missions consistent essentiellement à optimiser la circulation de l'information (mise à disposition des informations, rédaction des communiqués de presse, transmission et réception des documents) dans le but de permettre le bon déroulement du projet.

Contexte informationnel

Pour réaliser leur mission au sein de l'INMA, chaque salarié.e de l'INMA dispose :

- d'une suite de logiciels bureautiques et d'un scanneur / imprimante ;
- d'un intranet donnant accès aux ressources documentaires sur les métiers d'art (réglementation, bases de données d'artisans, de partenaires et d'événements, ainsi que différentes études déjà réalisées).

Le site Web de l'INMA présente l'organisation et ses actions (**annexe 8**).

Il n'existe pas d'extranet permettant aux différents coordinateurs des chambres régionales de métiers d'accéder aux données et études de l'INMA. La circulation des informations entre l'INMA et ses partenaires se fait donc par courriels.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Première partie : Diagnostic et proposition de solutions

La 10ème édition des Journées européennes des métiers d'art a eu lieu les 31 mars, 1er et 2 avril 2017 (**annexe 3**).

Lors de la réunion de bilan des JEMA 2017, il est fait état de moins bonnes retombées que celles des précédentes éditions. Un certain essoufflement est perceptible et si rien n'est modifié, la manifestation risque de perdre l'engouement suscité à ses débuts. Aussi, Camille Balmer a-t-elle été sollicitée par la directrice générale de l'INMA, pour réfléchir aux améliorations qui pourraient être apportées à l'organisation et au suivi de cet événement.

La direction de l'INMA tient à maintenir en priorité le caractère culturel de l'événement, tout en mettant l'accent sur la vocation économique de ces journées. Ainsi, en élargissant les champs d'orientation professionnelle des jeunes, il est aussi possible de dynamiser la création d'entreprise et l'emploi. Les budgets mis en œuvre étant conséquents, il est impératif d'être plus efficient par rapport aux objectifs visés.

Cet événement s'inscrit dans un contexte favorable du fait de l'attractivité qu'exercent les métiers d'art et l'entrepreneuriat. D'un point de vue économique, il s'agit d'activités essentiellement manuelles, utilisatrices de main d'œuvre, peu délocalisables. De plus, le contexte réglementaire actuel favorise l'apprentissage et l'alternance. À ce titre, les métiers d'art sont susceptibles de bénéficier d'un soutien fort de l'Éducation nationale et des centres de formation d'apprentis (CFA).

La pérennité des JEMA et de ses objectifs initiaux passe ainsi par une mise à plat des difficultés rencontrées. Marie-Hélène Arnaud souhaite disposer d'un état des lieux précis de la situation pour envisager une amélioration dans l'organisation de ces journées.

En tant qu'assistant.e, vous devez préparer la prochaine réunion des organisateurs de la manifestation en 2018. Vous avez à votre disposition les bilans quantitatifs et qualitatifs des deux éditions précédentes (**annexe 5**). Au fur et à mesure de la préparation des JEMA 2017, vous aviez consulté des forums dédiés à ces journées (**annexe 6**), relevé quelques extraits de la revue de presse (**annexe 4**) et pris en note les difficultés et réactions de l'équipe d'organisation lors d'échanges informels (**annexe 7**).

Camille Balmer vous demande de lui présenter dans un rapport accompagné, en pièces jointes, des outils d'analyse que vous jugerez utiles de produire :

- **votre diagnostic opérationnel sur l'organisation et le bilan des JEMA** ;
- **les propositions de solutions** qui vous semblent adaptées pour répondre au diagnostic que vous avez établi.

Base Nationale de sujets d'examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Deuxième partie : Mise en œuvre de la décision

En attendant de pouvoir travailler sur les solutions que vous proposez, Marie-Hélène Arnaud vous charge de deux dossiers qui auront une incidence sur la valorisation des métiers d'art et pourront accroître la visibilité des prochaines éditions des JEMA.

Le secteur des métiers d'art compte de nombreux prix, concours, titres et autres trophées qui récompensent les meilleurs professionnels. Ces reconnaissances peuvent être mises en avant lors d'événements tels que les JEMA et ainsi accroître l'intérêt du public en tant que visiteur ou client. À ces distinctions, s'ajoute un label sur lequel Marie-Hélène Arnaud aimerait communiquer auprès des artisans afin de les inciter à en demander l'attribution. Il s'agit du label « Entreprise du patrimoine vivant » (EPV).

1. En vous aidant de la présentation du label EPV (**annexe 9**), **proposer une arborescence de pages *web*** détaillant le label « entreprise du patrimoine vivant » qui sera intégrée à la rubrique « prix et concours » du site de l'INMA (**voir annexe 8**).

Une vaste salle d'exposition a été rénovée et aménagée à proximité de l'INMA afin d'accueillir une « Maison des métiers d'art », espace dédié à l'accueil d'artisans des métiers d'art de toutes les régions de France pour des expositions temporaires de leurs réalisations. S'il s'agit avant tout d'accroître la notoriété des exposants, ceux-ci pourront aussi vendre leurs produits sur place. L'entrée étant gratuite pour le public, une participation financière est demandée aux exposants. La directrice de l'INMA souhaite étudier la rentabilité prévisionnelle de cet espace et vous confie ce dossier. Elle vous a communiqué les données prévisionnelles du projet (**annexe 10**).

2. **Calculer le seuil de rentabilité** prévisionnel en valeur et en nombre d'exposants de la « Maison des métiers d'art » (**annexe 10**). **Commenter les résultats obtenus**.

Base Nationale des Sujets d'examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Annexe 1 : Présentation des métiers d'art

Source : Les cahiers de l'INMA « Les métiers d'art : contexte, enjeux et acteurs » – Mars 2015

L'article 22 de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 – relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises – apporte une définition des métiers d'art. Une section spécifique aux métiers d'art est créée au sein du répertoire des métiers.
Selon cet article, « relèvent des métiers d'art, […] les personnes physiques ainsi que les dirigeants sociaux des personnes morales qui exercent, à titre principal ou secondaire, une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique ».

Leurs enjeux et leurs valeurs

Les métiers d'art symbolisent l'excellence, l'authenticité, la proximité et la durabilité. Ils :

- ont un poids économique considérable et une réelle capacité à l'export,
- offrent une opportunité d'insertion pour les jeunes ou les adultes en reconversion,
- sont une ressource en termes d'attractivité culturelle et touristique et de développement durable,
- participent à créer une dynamique économique et territoriale ainsi qu'un lien social de proximité,
- s'opposent à l'idée de surconsommation et du « tout jetable ».

Principaux secteurs des métiers d'art

Architecture - art contemporain - art floral - arts du spectacle - arts graphiques - arts mécaniques, jeux et jouets - bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie - bois - cuir - décoration tous matériaux - luminaire - métal - mode - pierre - terre - textile – verre.

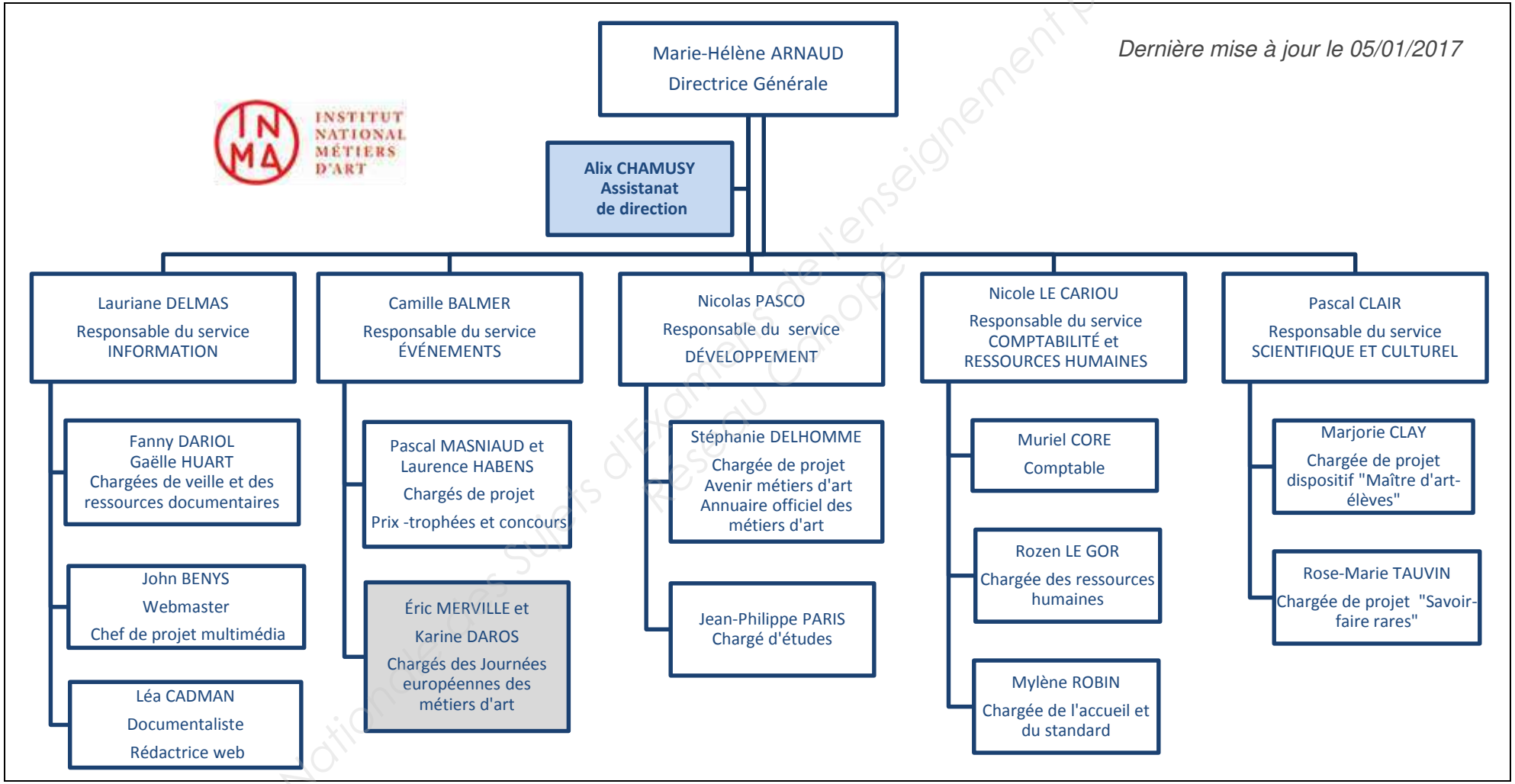
Exemples de métiers d'art :

- secteur du bois : doreur sur bois, ébéniste, encadreur, laqueur, marqueteur, peintre sur bois, restaurateur de meubles, sculpteur sur bois, etc.
- secteur du verre : verrier, tailleur, graveur sur cristal, vitrailliste, etc.
- secteur de la mode : chapelier, modéliste, tailleur, etc.
- secteur des arts du spectacle : costumier, perruquier, scénographe-décorateur, etc.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Annexe 2 : L'organigramme de l'Institut national des métiers d'art (INMA)

Institut National des Métiers d'Art - Viaduc des Arts - 23 avenue Daumesnil - 75012 Paris Tél. : 01 55 78 85 85 www.institut.metiersdart.org info@inma-france.org



Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Annexe 3 : Extrait du règlement de participation aux JEMA 2017

Les conditions exigées pour la participation des exposants :

- Exercer votre profession métier d'art comme activité principale.
- Ne pas demander de contribution financière au public.
- Participer de manière active à cette manifestation : implication personnelle, sensibilisation, communication, animations, démonstrations de savoir-faire, etc.
- S'engager à ouvrir son atelier les 31 mars, 1er et 2 avril 2017, de 11h à 18h, a minima. Possibilité d'élargir les horaires.
- Communiquer sur les JEMA avec tous les moyens mis à disposition : affiches, invitations, cartes postales, etc.
- Tenir informé le coordinateur régional JEMA dans les meilleurs délais, en cas de désistement.

Annexe 4 : Extraits de la revue de presse sur les JEMA 2017

Revue de l'artisanat mars 2017

« Nous vivons une période de transition, qui pose des questions précises auxquelles les ateliers se doivent de répondre. […] Pendant très longtemps, les ateliers étaient des endroits fermés, confidentiels, réservés à quelques connaisseurs. […] Nous avons aujourd'hui besoin d'ouvrir nos ateliers, de communiquer nos besoins, de partager nos expériences avec le public. La convivialité est un enjeu central ! Le fait de partager sur un temps défini ce qui constitue l'essence de notre activité s'inscrit parfaitement dans cette dynamique d'ouverture et de communication : c'est ce que permettent les Journées Européennes des Métiers d'Art. ». *Didier Mutel, graveur et Maître d'art, participant aux JEMA 2017*

AFP 20 mars 2017 - les Journées européennes des métiers d'art du 31 mars au 2 avril 2017

Forgeron, maroquinier : démonstrations de savoir-faire, expositions, portes ouvertes de centres de formation et circuits thématiques sont au programme de ces journées, partout en France. […] L'objectif est d'œuvrer pour la transmission du savoir et de changer l'image de ces métiers manuels. […] « Les métiers d'art sont en pleine mutation », selon Marie-Hélène Arnaud, directrice générale de l'Institut national des métiers d'art. Ils représentent « une source pour l'exportation et de créations d'emploi », explique-t-elle.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Annexe 5 : Extraits des bilans des JEMA 2016 et 2017

Participation aux JEMA par secteur

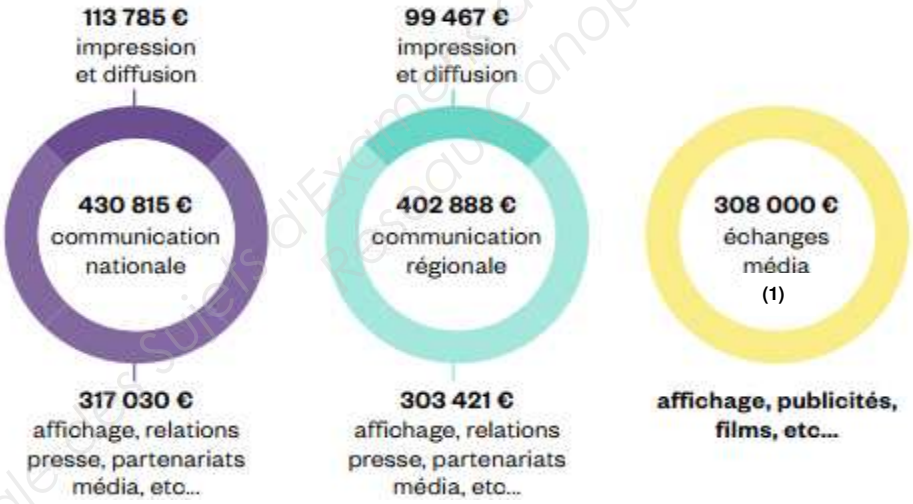
Synthèse des constats issus des retours établis par les chambres de métiers et de l'artisanat.

Secteurs géographiques	2016		2017	
	Nombre d'exposants	Nombre de visiteurs	Nombre d'exposants	Nombre de visiteurs
Nord-Est	706	7 600	565	5 600
Nord-Ouest	1 504	18 650	1 223	17 005
Sud-Est	1 542	77 950	1 326	71 840
Sud-Ouest	474	18 000	502	18 700
Ile de France	1 800	25 000	2 100	27 500

Budget des JEMA 2017

Budget total : **2 500 000 €**

dont budget de communication :



(1) *Partenaires média : affichage, audiovisuel, presse (Decaux, Ratp, france tv, connaissance des Arts, MétroNews, cigale tv, etc.)*

Taux de satisfaction globale 2016 et 2017	2016	2017
Professionnels participants satisfaits des JEMA	88 %	75 %
Visiteurs qui ont aimé les JEMA	95 %	67 %
Visiteurs qui participeront à la prochaine édition	85 %	55 %

Source : Enquêtes INMA réalisées auprès de 1 000 personnes

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Annexe 6 : Quelques échanges sur les forums

Conversations relevées sur le forum des métiers d'art
Jeudi 30 mars 2017

Demain, commencent les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) au Forum Métiers d'Art de Jublains en Mayenne. Démonstration de tournage sur bois et de tissage. Ouverture de l'atelier de production de Dorothée Bajeux. Les JEMA c'est jusqu'à dimanche seulement ! Horaires d'ouverture : 11h-18h

J'aime Commenter Partager

Chantal : Quelles belles journées ce weekend !

Myrtille : Dommage qu'à chaque publication, il faille aller chercher où ça se passe... ça lasse...

Petrossian : C'est très bien mais parmi les quelques centaines de sites, il est très long et fastidieux de trouver ceux qui peuvent intéresser pas trop loin de chez soi... comme par exemple le métier de mosaïste et de vitrailliste.

Conversations relevées sur le forum de l'association française pour le tournage d'art sur bois

Pierre : Un franc succès ces journées européennes ! Trois ministres concernés (culture, artisanat et éducation nationale) y sont allés de leur édito dans la plaquette de présentation généreusement distribuée dans le département du Rhône aux créateurs qui participaient à l'opération. Presse écrite nationale ? Presse télévisée nationale ? Rien vu, rien entendu. Pour ma part un bilan mitigé : aucune visite le vendredi 31 mars ; 3 le samedi 1er ; 30 le 2 avril :) Le positif : des gens sympas, curieux, admiratifs, qui en redemandent. Expérience à refaire ? Oui, mais sans moi !

Pascal : Salut, tu me bats à plate couture, pour moi c'était à peu près 30 personnes réparties à égalité entre samedi et dimanche et heureusement que les voisins ont été attirés par le fléchage. Un article samedi matin d'une amie journaliste m'a ramené 2 personnes car la communication officielle n'a pas été efficace. Quant à la plaquette et à l'annuaire des événements, nous ne les avons jamais reçus.

Martine : Moi, rien du tout cette année, ni affiches, ni moyens de communiquer par internet... et pourtant j'étais inscrite, comme tous les ans. J'ai posé des questions, j'attends encore les réponses...

Base nationale sujets – Reproduction interdite hors usages de l'enseignement professionnel

Annexe 7 : Entretien avec l'équipe organisatrice des JEMA

Équipe JEMA : Éric MERVILLE et Karine DAROS, en charge de l'organisation des journées européennes des métiers d'art.

Karine : Ah... si on pouvait bénéficier d'une couverture médiatique comme les journées du patrimoine.

Alix : Pourtant, j'ai analysé le budget communication et j'ai bien vu que nous avons fait un effort financier important cette année.

Éric : Peut-être devrait-on recourir à des médias différents pour se faire connaître par des publics plus jeunes ?

Alix : Tu penses à quoi ? Les réseaux sociaux peut-être… Mais on devrait également se rapprocher des établissements scolaires.

Karine : En tout cas, pas question de faire supporter par les artisans les frais de communication, on doit conserver la même formule, déjà que cette année ils m'ont semblé moins motivés ! Un peu plus de 5 700 exposants cette année c'est bien moins que l'an dernier.

Éric : Il est vrai aussi que ce n'est pas facile pour eux de présenter leur savoir-faire.

Alix : Peut-être leur faudrait-il un peu de soutien ?

Karine : Ah oui, c'est une bonne idée, on pourrait contacter les CFA pour qu'ils envoient des jeunes en formation les aider pour l'accueil et la présentation des ateliers au public, par exemple.

Alix : J'ai cru comprendre que Mme Arnaud devait rencontrer le responsable de la fédération nationale des CFA pour aborder ce problème de la visibilité des métiers d'art.

Éric : As-tu obtenu quelques retours sur l'implication des chambres de métiers dans la coordination des Journées ?

Alix : J'ai constaté des différences selon les chambres de métiers... Peut-être nous faudra-t-il entretenir des relations plus soutenues, partager nos informations et rester en contact tout au long de l'année.

Karine : Oui, il faut continuer de motiver ces artisans à ouvrir leur porte.

Éric : Je pense qu'il nous faudrait aussi revoir notre façon de travailler.

Karine : Qu'est-ce que tu veux dire par là ?

Éric : Nous avons tous nos documents, nos contacts et en fait, on ne partage pas vraiment nos informations, sinon par téléphone ou courriel. D'ailleurs au sein de l'INMA de façon générale, nous n'utilisons pas les possibilités du travail collaboratif en ligne. Nous avons aussi un service information sur lequel on pourrait s'appuyer en matière de ressources documentaires et de communication.

Alix : Je pourrais en parler à Fanny et Gaëlle du service information, si vous voulez. D'autant plus qu'elles ont des contacts importants avec la presse. Et John pourra nous proposer quelque chose par rapport au site de l'INMA.

Karine : Il faudrait peut-être qu'on se répartisse les tâches plus clairement, qu'il y ait une meilleure coordination entre nous.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Alix : On pourrait élaborer des outils plus performants en matière de suivi des tâches, de prévision et de suivi de nos réunions d'avancement de projet ; de même, nous devons améliorer le travail de bilan ainsi que la mesure des retombées de l'événement à l'aide d'indicateurs. Je voulais par ailleurs vous faire part des remarques que j'ai pu relever dans les courriers que nous avons reçus à propos des JEMA ; j'ai noté les mécontentements suivants :

Les participants (artisans)

- La manifestation draine une population déjà sensible aux métiers d'art et à leurs thématiques, mais ce public n'est pas assez large.
- Manque de visibilité du fait d'autres manifestations d'un caractère proche (confusion avec les journées du patrimoine ou la semaine de l'artisanat, par exemple).
- Pas assez de jeunes visiteurs (public relativement âgé et couples avec très jeunes enfants pour participer à des animations manuelles).

Les visiteurs

- Peu de messages radio, TV.
- Formations aux métiers d'art très diverses, diplômes peu visibles.
- Manque de compétences des artisans pour renseigner sur les formations actuelles à leur métier.
- Difficultés pour connaître la programmation dans un certain nombre de régions ; peu d'informations dans la presse locale ou régionale.

Annexe 8 : Architecture de la page d'accueil du site web de l'INMA



Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Annexe 9 : Présentation du label Entreprise du patrimoine vivant

Entreprise du Patrimoine Vivant

L'excellence des savoir-faire français

Qu'est-ce que le label ?

Le label d'État : Entreprise du patrimoine vivant est une marque de reconnaissance du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

Ces entreprises se caractérisent par une histoire et un patrimoine, des capacités d'innovation et des savoir-faire rares qui ont contribué à asseoir leur notoriété dans le tissu entrepreneurial français. Il est attribué sur dossier pour une période de cinq ans renouvelable.

Pour qui ?

Pour bénéficier du label, les entreprises doivent répondre à au moins un critère dans chacune des trois catégories suivantes :

Catégorie 1 : Détenir un patrimoine économique spécifique

- L'entreprise possède des équipements, outillages, machines rares *ou*
- l'entreprise détient des droits de propriété industrielle liés à ses produits, à ses équipements *ou*
- l'entreprise détient un réseau de clientèle significatif.

Catégorie 2 : Détenir un savoir-faire rare

- L'entreprise détient exclusivement ou avec un petit nombre d'entreprises, un savoir-faire indiscutable *ou*
- l'entreprise détient un savoir-faire qui n'est pas accessible par les voies de formation normales mais par celles dispensées par l'entreprise elle-même *ou*
- l'entreprise emploie un ou des salariés détenant un savoir-faire d'excellence, justifié soit par des titres ou des récompenses de haut niveau, soit par une expérience professionnelle de durée significative.

Catégorie 3 : Ancienneté et notoriété

Critères indiquant l'ancienneté de l'implantation géographique ou la notoriété de l'entreprise :

- L'entreprise est installée dans sa localité actuelle depuis plus de cinquante ans ou détient des locaux qui ont une valeur historique ou architecturale *ou*
- l'entreprise dispose d'un nom ou d'une marque notoire, notamment parce qu'elle bénéficie de distinctions nationales ou parce qu'elle intervient sur des objets ou des meubles permettant de perpétuer un courant stylistique de l'art français.

Base Nationale de sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Quels avantages ?

Incitations fiscales. Deux crédits d'impôts peuvent être sollicités : la majoration du crédit d'impôt apprentissage porté à 2 200 euros par apprenti, ainsi qu'un crédit d'impôt métiers d'art de 15 % concernant les dépenses de création de nouveaux produits.

Un appui au développement économique :

- soutien à l'exportation ;
- appui individuel permettant de répondre à leurs besoins spécifiques : diagnostic export, préparation avant une mission, accompagnement ;
- accès facilité aux financements nécessaires à leur développement pour les EPV artisanales ;
- assistance dans leurs projets de croissance (pertinence, faisabilité) ;
- proposition de garantie pour les crédits sollicités.

La candidature est possible à tout moment de l'année.

Quelle est la procédure d'obtention ?

1. Télécharger le dossier de candidature.
2. Déposer le dossier à l'Institut supérieur des métiers (ISM).
3. L'instruction du dossier est réalisée par l'ISM ; l'analyse du dossier s'accompagne d'une visite de l'entreprise par des experts techniques ou économiques.
4. La Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant se prononce sur la candidature et transmet son avis au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et au secrétariat d'État du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, qui prennent la décision finale.

Source : www.patrimoine-vivant.com

Annexe 10 : Fonctionnement de la Maison des métiers d'art - éléments relatifs au chiffre d'affaires et aux charges prévisionnelles annuelles

Nombre d'exposants par semaine : 10
Participation par exposant : 380 €
Nombre de semaines : 50

Types de charges	Montant HT	Charges variables	Charges fixes
Achats de matières et fournitures	70 312	100 %	
Autres achats et charges externes	28 440	20 %	80 %
Dotations aux amortissements	4 800		100 %
Salaires et charges sociales	34 000		100 %

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.